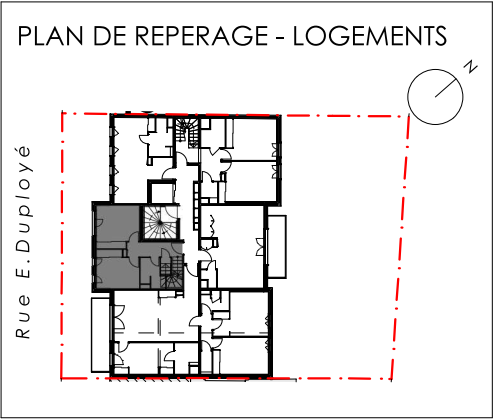


APP ^T	NIVEAUX	TYPE
205	R+2 R+3	T3

SURFACES HABITABLES (m²)		
R+2	.	.
Chambre 1	:	11,8
Chambre 2	:	10,3
SdE	:	3,7
Wc	:	1,2
Entrée	:	5,5
R+3	:	.
---	:	---
Séjour/cuisine	:	32,1
Buand	:	1,5
		66.1 m²
SURFACES EXTERIEURES (m²)		
Terrasse R+2		15,4m²



ECHELLE GRAPHIQUE

00.512

Cécile JADOT-DOMELA

Architecte-Urbaniste

Plan établi le :

23/07/2025

Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique, réglementaire ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence maximale de 5% par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible. Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition. Le calepinage (rythme, découpes) des revêtements extérieurs est purement indicatif, de même que l'implantation des végétaux.

Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure des ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif. La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc..) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.

Fx

PF

F

PP

VR

GCB

GCV

All

Fenêtre fixe

Porte-Fenêtre

Fenêtre

Porte Pleine

Volet Roulant

Garde Corps Barreaudé

Garde corps Vitré

Allège

GTL

ML

Pl.

Ch.

RSS

EP

Hspf

Tableau électrique

Emplacement ML / LV

Placard

Chaudière

Radiateur Seche Serviette

Descente d'eaux pluviales

Hauteur sous faux plafond

Faux plafonds / soffites = HSP réduite hauteur supérieure ou égale à 2m20

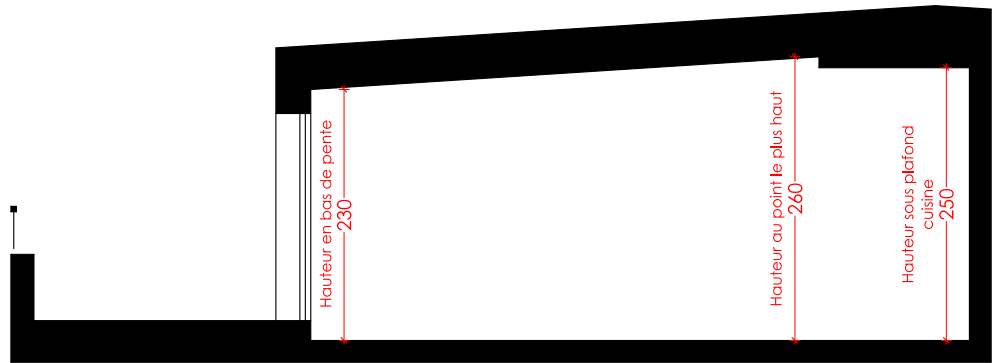
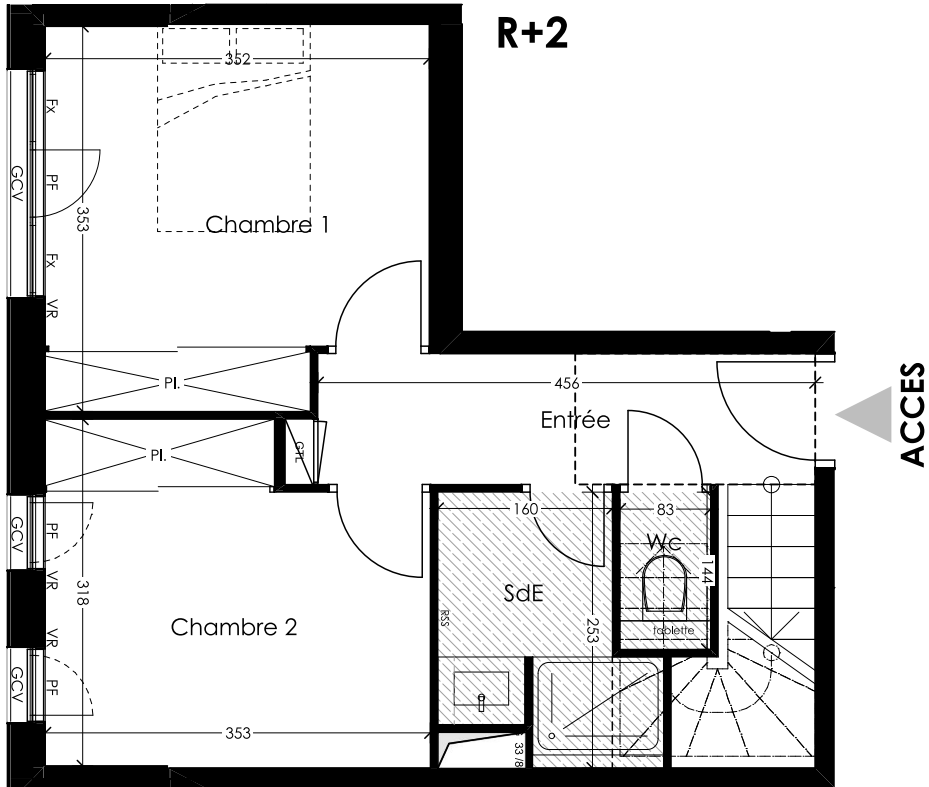
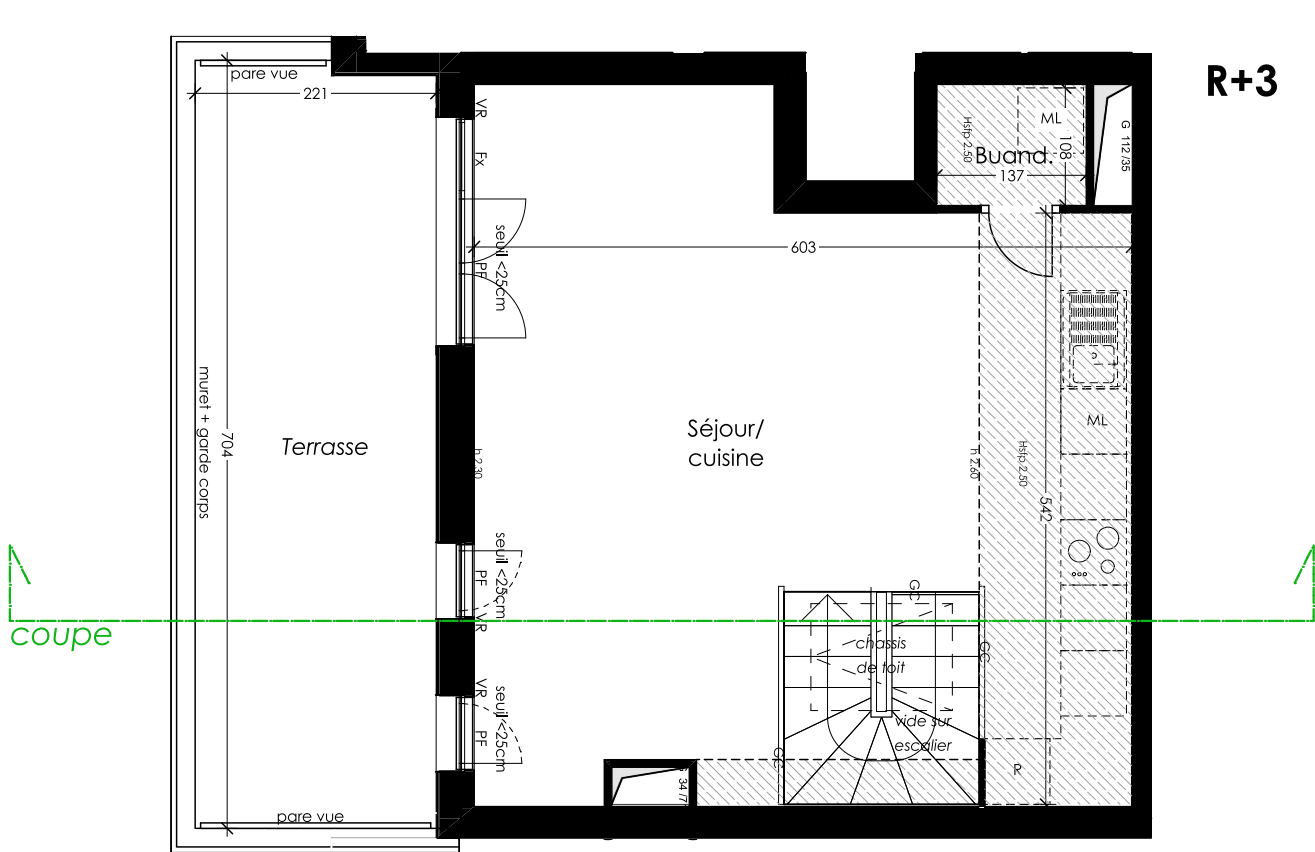
Hauteur inférieure à 1m80

Fenêtre

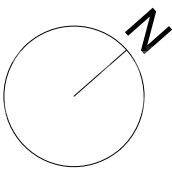
Porte-Fenêtre

espaces de manoeuvre PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Hauteur sous plafond = 2.50m environ, hors zones avec faux-plafond repérées sur plan, et hauteur réduite sous poutres ou soffites.

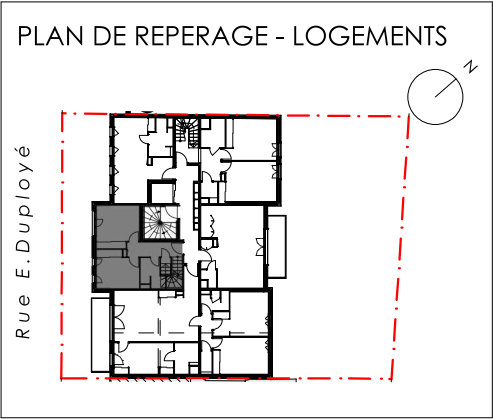


COUPE
sur Salon/cuisine



APP ^T	NIVEAU	TYPE
205	R+2	T3

SURFACES HABITABLES (m²)		
R+2	.	.
Chambre 1	:	11,8
Chambre 2	:	10,3
SdE	:	3,7
Wc	:	1,2
Entrée	:	5,5
R+3	:	.
---	:	---
Séjour/cuisine	:	32,1
Buand	:	1,5
		66.1 m²
SURFACES EXTERIEURES (m²)		
Terrasse R+2		15,4m²



ECHELLE GRAPHIQUE

00.52

Plan établi le :
23/07/2025

Cécile JADOT-DOMELA
Architecte-Urbaniste

Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique, réglementaire ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence maximale de 5% par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible. Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition. Le calepinage (rythme, découpes) des revêtements extérieurs est purement indicatif, de même que l'implantation des végétaux.

Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure des ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif. La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc..) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.

Fx Fenêtre fixe

PF Porte-Fenêtre

F Fenêtre

PP Porte Pleine

VR Volet Roulant

GCB Garde Corps Barreaudé

GCV Garde corps Vitré

All Allège

GTL Tableau électrique

ML Emplacement ML / LV

Pl. Placard

Ch. Chaudière

RSS Radiateur Seche Serviette

EP Descente d'eaux pluviales

Hspf Hauteur sous faux plafond

Faux plafonds / soffites = HSP réduite hauteur supérieure ou égale à 2m20

Hauteur inférieure à 1m80

Fenêtre

Porte-Fenêtre

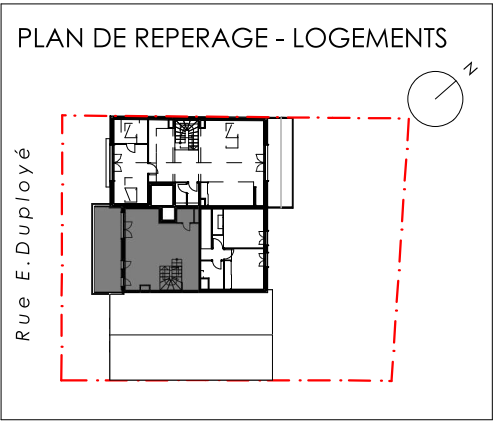
espaces de manoeuvre PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Hauteur sous plafond = 2.50m environ, hors zones avec faux-plafond repérées sur plan, et hauteur réduite sous poutres ou soffites.



APP ^T	NIVEAU	TYPE
205	R+3	T3

SURFACES HABITABLES (m²)		
R+2	.	.
Chambre 1	:	11,8
Chambre 2	:	10,3
SdE	:	3,7
Wc	:	1,2
Entrée	:	5,5
R+3	:	.
---	:	---
Séjour/cuisine	:	32,1
Buand	:	1,5
		66.1 m²
SURFACES EXTERIEURES (m²)		
Terrasse R+2		15,4m²



ECHELLE GRAPHIQUE

00.52

Plan établi le :

23/07/2025

Cécile JADOT-DOMELA

Architecte-Urbaniste

Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessités pour des raisons d'ordre technique, réglementaire ou administratif peuvent être apportés aux plans. Une différence maximale de 5% par rapport aux surfaces des pièces sera considérée comme admissible. Les hauteurs sous plafond sont données hors épaisseur de revêtement de sol de finition. Le calepinage (rythme, découpes) des revêtements extérieurs est purement indicatif, de même que l'implantation des végétaux.

Dans les cuisines, les indications tels que LL, LV, frigo, évier, sont représentées pour illustrer l'existence d'attentes eaux usées, eau potable, électricité permettant l'implantation ultérieure des ces équipements, dont l'emplacement n'est fourni qu'à titre indicatif. La fourniture des éléments mobiliers (lits, etc..) et de l'électroménager n'est pas prévue dans la prestation due.

Fx

PF

F

PP

VR

GCB

GCV

All

Fenêtre fixe

Porte-Fenêtre

Fenêtre

Porte Pleine

Volet Roulant

Garde Corps Barreaudé

Garde corps Vitré

Allège

GTL

ML

Pl.

Ch.

RSS

EP

Hspf

Tableau électrique

Emplacement ML / LV

Placard

Chaudière

Radiateur Seche Serviette

Descente d'eaux pluviales

Hauteur sous faux plafond

Faux plafonds / soffites = HSP réduite hauteur supérieure ou égale à 2m20

Hauteur inférieure à 1m80

Fenêtre

Porte-Fenêtre

espaces de manoeuvre PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Hauteur sous plafond = 2.50m environ, hors zones avec faux-plafond repérées sur plan, et hauteur réduite sous poutres ou soffites.

